



mon

MANUEL DE LANCEMENT

Qu'il vous paraisse évident de vous lancer ou pas nous vous accompagnons via ce petit manuel qui vous permettra de vous lancer sans louper d'étape et sans soucis.

Maintenant que vous êtes une ambassadrice en herbe chez Mon Plaisir D'abord, nous allons poser les bases de votre activité et de votre lancement.

Bonne lecture !

1. Kit de démarrage

Votre kit de présentation contient certains bests sellers (meilleures ventes) du domaine du plaisir ainsi qu'un starter pack (pack de lancement). Il implique également un challenge de lancement (pour les kits *Folie* et *Frénésie*) et des formations visant à optimiser vos performances et votre capacité de conseil. Leurs valeurs commerciales sont de plusieurs centaines d'euros !



Valeurs commerciales :

Kit *Douceur* : 250€

(valeur d'achat pour VDI : 80,77€).

Kit *Folie* : 368€

(valeur d'achat pour VDI : 122,41€).

Kit *Frénésie* : 730€

(valeur d'achat pour VDI : 242,32€).

Mais ce kit vise avant tout à vous permettre de présenter vos produits afin de conclure des ventes. Prenez en soin, des produit endommagés ne suscitent pas d'envie de la part des clientes !

Compléter son kit gratuitement :

Vos performances en terme de chiffre d'affaire n'en finissent plus de vous rapporter ! En plus de vos commissionnements progressifs, votre chiffre d'affaire peut vous rapporter des produits gratuits tous les mois!



250€
80,77€



368€
122,41€



730€
242,32€

« Les plaisirs ne valent que dans la mesure où ils ne créent pas de déplaisir » ÉPICURE

2. Challenge

de démarrage _____

Le challenge de démarrage concerne les kits *Folie* et *Frénésie*. Il est également stipulé dans votre contrat.

Il permet aux VDI ayant opté pour les kits de démarrage *Folie* ou *Frénésie* de récupérer leurs chèques et ainsi de ne pas avoir financé leur kit de démarrage si ils atteignent les chiffres prédéfinis. Le challenge de démarrage consiste à atteindre chaque mois un chiffre d'affaire hors taxes et hors frais de port d'un montant de 400€ pour les kits *Folie* et de 600€ pour les kits *Frénésie* et ce tout au long des trois mois de challenge, sous réserve d'être à jour de tout paiement vis à vis de la société Mon Plaisir D'abord.



L'exemple de Charlotte, VDI MPDA : 1 mois après la date d'expédition de son kit, elle génère un chiffre d'affaire, hors taxe et hors frais de ports, de 400€ pour les kits *Folie* et 600€ pour les kits *Frénésie*. Son premier chèque lui est alors restitué. Si elle n'avait pas atteint le CA, de 400 ou 600€ donc, le chèque aurait été encaissé.

Le schéma se répète le mois suivant, puis le mois d'après.

La moralité ?

Quel que soit les résultats obtenus par la VDI lors du challenge de démarrage, son commissionnement est immédiat et lui permet, selon ses chiffres mensuels, de financer son kit sans effort financier.

À titre informatif les sommes versées pour l'achat du kit de démarrage seront amorties par son commissionnement dès lors que le VDI atteindra un chiffre d'affaire mensuel hors taxes et hors frais de port de 160€ pour les kits *Folie* et de 260€ pour les kits *Frénésie*.

3. Procédure

de prise de commande _____



Lors des réunions, une procédure de prise de commande doit être strictement respectée.

Afin de respecter l'intimité et la pudeur des clientes, les commandes doivent être prises à l'écart du groupe de manière individuelle.

Les commandes sont prises sur le document d'information précontractuelle (DIP) et sur le bon de commande lui-même. Dans le cadre de réunions, les VDI peuvent recueillir les règlements.

Dans le cas de présentation en face à face (face à une personne ou à un couple) les règlements ne pourront être collectés que 7 jours après la signature du bon de commande.

Une fois les DIP et bons de commande remplis et que les règlements lui ont été transmis (chèques ou virements).

La VDI les envoie à Mon Plaisir D'abord qui s'occupe des expéditions.

4. Expédition

Les expéditions peuvent se faire directement au domicile des clientes si elles le souhaitent moyennant des frais de ports de 7€ en moyenne. La VDI peut également recevoir l'ensemble de la commande à son domicile et les distribuer elle-même. Frais de port : 4,5€ par cliente.



DISCRÉTION

Soyez assuré de la discrétion de nos envois



SÉCURITÉ

Notre équipe est disponible pour toute question



PARTOUT

Nous vous livrons où que vous soyez



POUR TOUS

Des produits de qualité, pour tous les budgets

5. Versement

des commissionnements & Cotisations sociales

Les commissionnements sont versés le dernier jour de chaque mois.

Les cotisations sociales des VDI sont acquittées de manière trimestrielles à hauteur d'un tiers par ce dernier et de deux tiers par la société Mon Plaisir D'abord.

Conformément à la loi, c'est la société Mon Plaisir D'abord qui va, pour elle-même et pour le compte de la VDI, calculer, déclarer et payer les cotisations sociales dues à l'URSSAF. La part qui doit être payée par le VDI sera précomptée par la société.



MON PLAISIR D'ABORD

Mon Plaisir D'abord
Immatriculée au registre du commerce
et des sociétés des Pyrénées Atlantique
sous le numéro 882922867 ayant son
siège social 30 Rue Antoine de Saint
Exupery Résidence Newton, Bâtiment C,
Appartement 3 France Tél : 06 45 22 34
39, email : contact@monplaisirdabord.com

Société : Mon Plaisir D'abord
RCS : 882922867
tel : 06 45 22 34 39
Mail : contact@monplaisirdabord.com

Retrouvez-nous sur :
Un Jour, Une Ventre
Facebook
Pinterest
Instagram
Linkedin
Twitter

